

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2022

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Comité syndical :
En exercice :	32	Le 23/02/2022
Présents :	17	
Pouvoirs :	0	
Votants :	17	

Le 10 mars 2022, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Gabriel AUMONIER, Baptiste COLLET, Gilles CREMET, Pascal CUNY, Annie DAYET, Patrice DECEUR, Gilles DEMAISON, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Estelle MORIN, André MUT, Hervé ODET, David POMMIER, Gérard POYET, Jean RAY.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Michel BADOIL, Fernand BERENGUER, Jérémy CAMUS, Jean-François CHANTELOUBE, Christophe COTTAREL, Thierry DELAMARE, Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Cédric FIEF, Yann GALLAY, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, Bernard REY, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Gilles CREMET.

OBJET : FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

M. David POMMIER, Président, rappelle l'obligation de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants comportant au moins une ville de plus de 3.500 habitants.

Les dispositions de la loi NOTRe ont précisé que ce débat au sein de l'assemblée délibérante devait désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) présenté par le président au conseil syndical. Ce rapport n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et dépenses est présenté.

Ce rapport d'orientations budgétaires comporte notamment :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnels.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 17/02/2022,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE PENDRE ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence d'un rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200061455-20220310-2022C04

Affichage le :

1 8 MARS 2022

1 8 MARS 2022

A Trévoux, le 10/03/2022

**Le Président,
David POMMIER**

